

Saint Pierre Bellevue, le 05 février 2018.

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 février 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pateyron, Maire. Mesdames Truffinet et Calvet, Messieurs Pateyron, Grazeilles, Binette, Bayle et Nourrisseau étaient présents.

Excusés : Madame Polla (procuration à M Binette), Messieurs Tixier (procuration à M Bayle) et Leclerc (procuration à M Grazeilles).

Secrétaire de séance : Madame Truffinet.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ Démission de Madame DEPAULIS

Monsieur le Maire indique que la démission de Madame Depaulis a été acceptée par le Préfet de la Creuse le 15 janvier 2018 et propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint sans élections complémentaires préalables. Deux élues se sont présentées : Eugénia Calvet (3 voix) et Martine Truffinet (7 voix). Madame Truffinet est élue 3^{ème} adjointe au Maire et Monsieur Grazeilles remonte au rang de second adjoint.

Monsieur Pateyron est désigné suppléant de Monsieur Grazeilles au SIVOM.

Madame Truffinet se charge du Pôle gérontologique.

Monsieur Binette intègre le Centre Communal d'Actions Sociales.

Monsieur Bayle fait désormais partie de la commission culturelle.

Madame Calvet devient responsable de la bibliothèque municipale.

⇒ Participation voyages scolaires

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée municipale de deux lettres du Collège Jean Picart Le Doux de Bourganeuf qui sollicite une aide financière pour l'organisation de voyages scolaires en Angleterre et à Amsterdam. Le lycée des métiers Jean Monnet de Limoges organise un voyage au Québec. Quatre enfants de la commune participent à ces sorties. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'une participation de 30 € par élève.

⇒ Communauté de Communes : rapport de la commission d'évaluation des charges

La commission d'évaluation des charges de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest propose de reconduire le même montant de l'attribution de compensation pour l'année 2018, soit la somme de **16 535,06 euros**. Considérant l'absence de transfert de charges supplémentaires pour notre commune en 2017, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport final de la commission pour 2017 et valide les propositions faites pour l'année 2018.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- **Taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations): Jean Louis Pateyron informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de la Communauté de communes, le Conseil communautaire a décidé de ne pas appliquer cette taxe en 2018.

- L'association Vassivière Partage organise le samedi 17 février une soirée fondue-frites années 80 à la salle polyvalente du Compeix.

La séance est levée à 18h40.